



Avril 2018

Chères amies, chers amis,

Notre Amicale était à Berry-au-Bac le lundi 16 avril dernier.

Elle a participé à la commémoration du 101^{ème} anniversaire de la première attaque des Chars français (10 avril 1917), ainsi qu'au 100^{ème} anniversaire de la création des régiments d'artillerie spéciale (printemps, été et automne 1918), futurs régiments de chars de combat (1920), notamment le 501^{ème} et le 503^{ème}.

Selon une tradition bien établie, les cérémonies commencèrent par une messe en l'église de Berry-au-Bac et se poursuivirent par une prise d'armes au Mémorial aux Morts des Chars d'assaut, un vin d'honneur dans la salle communale et un déjeuner de l'amitié dans le restaurant du centre-ville (nous étions 20 à table, adhérents et conjoints, sur une bonne cinquantaine de convives).

Par rapport au Centenaire de Berry-au-Bac célébré avec éclat les 20 et 21 mai 2017, il y avait, certes, beaucoup moins de monde, mais, pourtant : l'église était presque pleine ; les porte-drapeaux étaient nombreux ; le 501^{ème} avait piloté de main de maître la cérémonie militaire avec, en tête, le Chef de corps, le Colonel Dufilhol ; des Anciens étaient bien présents et visibles sur les rangs ; la Fédération des Chars de Combat fut parfaitement représentée par son Président, Serge Masson ; le Préfet et le Délégué Militaire Départemental avaient répondu présents à l'invitation. Au total, donc, une belle matinée du Souvenir... et sous le soleil !

Dans l'après-midi, nous avons tenu notre assemblée générale extraordinaire, dans une des salles du restaurant.

J'ai ouvert la séance vers 15 heures. Nous avons rendu hommage à ceux qui nous avaient quittés, notamment notre camarade Marc Germain, décédé au mois de mars.

J'ai ensuite procédé au décompte de la participation : Nombre de convocations adressées : 45 (adhérents ayant cotisé au moins une fois au cours des trois dernières années). Quorum : 15 (statuts de notre Amicale : au moins un tiers des inscrits, présents ou représentés). Nombre de présents : 13 (André Gomerieux hélas empêché quelque temps auparavant). Nombre de représentés (procurations) : 21. Total des présents et des représentés : 34. Validité de l'assemblée : Oui. Nombre de bulletins de vote écrits : 34.

J'ai présenté alors mon rapport moral, en faisant une synthèse de la vie de notre Amicale. En 1987, alors que je commandais le 503^{ème} RCC, le Général Woizard, alors Président de l'UNABCC, lors du 70^{ème} anniversaire de Berry-au-Bac, me demanda de créer une amicale pour les Anciens du Régiment. Cela fut fait le 25 juin 1988, à l'occasion du 70^{ème} anniversaire de la création du 503. Se succédèrent les présidents suivants : Général Bernard Schlagdenhauffen, Gérard Barthélémy, Serge Masson, Noël Legros et moi-même. Des réunions mémorables furent organisées : conférences à l'Ecole militaire, visite à l'ancienne Ecole des Chars de Versailles et au quartier du 503 à Satory de 1920 à 1939, rallye automobile, voyages en Ardenne, notamment à Bulson et à Chémery, participation aux portes ouvertes du 501-503, voyage à Saumur (Musée des blindés) et près de Chinon

(chez votre serviteur), journée chez notre grand Ancien Guy Loisillon, et, bien sûr, au quartier Delestraint et à Mourmelon-le-Grand. Toutefois, au fil du temps, les Anciens de 1940 nous ont quittés ; les rangs de ceux des générations 1950/1960/1970/1980 se sont éclaircis ; le recrutement des jeunes a stagné ; la relève ne s'est pas opérée ; et le GE 503 qui nous soutenait fut dissous le 23 juin 2009. Ayant évoqué, lors des trois ou quatre précédentes assemblées générales, cette évolution inquiétante, j'ai recommandé de sortir du cadre contraignant de la Loi sur les associations de 1901 et d'adhérer individuellement à la Fédération des Chars de Combat pour y constituer un groupement informel « Ceux du 503 », afin d'avoir la joie de se retrouver, le plus longtemps possible, à l'occasion de la cérémonie annuelle à Berry-au-Bac, voire dans le cadre d'une réunion à monter par un volontaire. Mis au vote, mon rapport moral fut adopté à l'unanimité.

Jean-Yves a alors présenté son rapport financier, les comptes ayant été au préalable certifiés par Bernard Canonne. Cotisations : 680 €. Dépenses (cotisations, Salamandre, secrétariat) : 426,17 €. Reste le 9 avril 2018; 1809,59 €. Quitus fut donné à notre trésorier/secrétaire à l'unanimité.

Enfin, nous avons procédé à l'exposé des **résultats du vote par bulletins écrits**. La question était la suivante : dissolution ou non de l'Amicale, avec, en cas de dissolution, dévolution de ses biens (drapeau et reliquat de trésorerie) à la Fédération des Chars de Combat (statuts de notre Amicale : à la majorité des 2/3 des voix exprimées, soit au minimum 22 voix). On a décompté **32 voix pour « OUI » et 2 voix pour « NON »**. En conséquence les décisions suivantes ont été prises :

- **Décision 1** : Dissolution de l'association, avec déclaration en ligne à effectuer par le président, Jacques Maillard.
- **Décision 2** : Désignation du liquidateur : Serge Masson.
- **Décision 3** : Clôture du compte bancaire (Agence Crédit agricole Nord-Est de 51400 Mourmelon-le-Grand) par le liquidateur, Serge Masson, avec dévolution du reliquat de trésorerie à la Fédération des Chars de Combat.
- **Décision 4** : Dévolution du drapeau de l'Amicale à la Fédération des Chars de Combat par le liquidateur, Serge Masson.
- **Décision 5** : Communication du fichier nominatif de l'Amicale à la Fédération des Chars de Combat par le président, Jacques Maillard, pour adhésions individuelles (déjà 19 volontaires) et formation du groupement « Ceux du 503 » en 2018/2019.

J'ai précisé que ce sera dorénavant **Gilles Verniette, secrétaire de la Fédération des Chars de Combat** qui enverra les invitations pour Berry-au-Bac **par internet** (quelques envois pourront néanmoins être faits par courrier postal). **Denis Boudville**, le trésorier de la Fédération, recevra vos chèques de participation aux cérémonies. Toutefois, **Jean-Yves Le Scril** restera secrétaire du groupement « Ceux du 503 ». Pour 2019, je transmettrai deux fichiers au secrétaire de la Fédération : celui des « volontaires » pour adhérer individuellement, et celui des autres membres de notre Amicale dissoute, au cas où... La cotisation des « volontaires » au titre de l'année 2019 sera prélevée sur le reliquat de notre trésorerie transféré à la Fédération. La réunion fut clôturée vers 16 heures avec un vin d'honneur au cours duquel j'ai demandé à tous ceux qui étaient présents de **se retrouver l'année prochaine dans ces lieux**. C'est avec émotion que j'ai accueilli les remerciements qui m'ont été adressés par l'assistance. Ce fut une belle aventure qui sera, je l'espère, poursuivie sous une autre forme mais tout aussi passionnante !

Cette Salamandre sera la dernière de notre Amicale. Ressuscitera-t-elle au sein de la Fédération ?

Adieu l'Amicale des Anciens du 503 ! Vive le groupement « Ceux du 503 » de la Fédération des Chars de Combat !

Bien à vous toutes et tous.
Général (2S) Jacques Maillard
Président de l'Amicale des Anciens du 503^{ème} RCC

Votre secrétaire :

Jean-Yves LE SCRIL 133, Rue des Ducs de Lorraine 88390 Darnieulles Tél : 03 29 64 29 92 E. mail : jean-Yves.lescril@laposte.net

PS : Commémoration du Centenaire de la création du 501^{ème} RCC, **samedi 12 et dimanche 13 mai**, au quartier Delestraint, à Mourmelon-le-Grand. Portes ouvertes. Prise d'armes nocturne. Présence stand de la Fédération.

RICK ! RICK ! RIQUE DE RICK ! HOUP LA, HOUP LA, HE ! AKI, AKA ! KAHI, KAHA ! HA, HA, HA !



ET PAR SAINT GEORGES, VIVE LA CAVALERIE !

